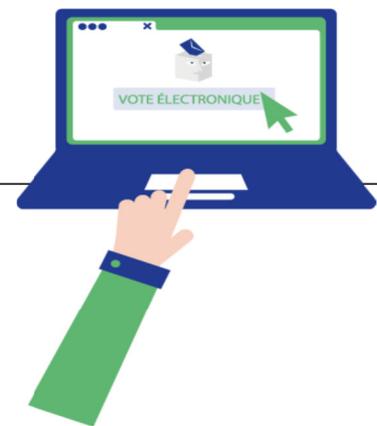


Elections professionnelles 2022

Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront du 1^{er} au 8 décembre 2022.



Le scrutin sera notamment marqué par la généralisation du vote électronique et par la mise en place des nouvelles instances de dialogue social.

Le vote électronique sera quant à lui ouvert durant la semaine qui précède, à savoir à compter du 1^{er} décembre 2022 et jusqu'au 8 décembre.

ARRIVEE DES COMITES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

La révision de l'architecture des commissions administratives paritaires (CAP) prévue par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 permet à la CGC d'intervenir directement auprès de l'administration en amont des mouvements de mutation.

Le scrutin de 2022 sera aussi marqué par la mise en place de la nouvelle cartographie des instances de dialogue social : les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) seront remplacés par des comités sociaux.

Pour pallier la suppression des CHSCT, la loi a toutefois prévu la création, au sein de ces nouveaux comités sociaux de l'administration (CSA), de formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Des formations obligatoires à partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents ou facultatives en cas de risques professionnels particuliers.

Les instances issues des élections sont les garants de votre avenir professionnel. Nous vous invitons à participer aux votes pour matérialiser votre implication et légitimer le rôle des organisations syndicales.

**A noter sur vos tablettes
Du 1 au 8 décembre 2022
VOTEZ CFE-CGC**

